



Communiqué de presse

Paris, le 2 juillet 2014

L'Assemblée nationale vote un amendement, avec l'accord du Gouvernement, remettant en cause la diminution du coût du travail prévue dans le Pacte de responsabilité

Un amendement au Projet de loi de Financement Rectificative de la Sécurité Sociale a été adopté hier soir par l'Assemblée nationale, avec un avis favorable du Gouvernement, remettant en cause le calcul des allègements de charges sur les salaires des premiers niveaux de qualification, en intégrant dans ceux-ci les temps de pause.

Par cette décision, les pouvoirs publics créent une inégalité entre les salariés des secteurs qui rémunèrent les temps de pause et ceux des autres secteurs. Ainsi, les charges sociales d'un salarié au SMIC travaillant dans un commerce seront plus élevées que celles d'un salarié au SMIC dans un autre secteur.

Cette mesure représente un surcoût pour les entreprises concernées équivalent aux réductions de charges prévues dans le Pacte de responsabilité. En définitive, il n'y aura donc aucune nouvelle diminution du coût du travail en 2015, comme le prévoyait le Pacte entre les pouvoirs publics et les entreprises.

Face à ce constat, la FCD et les entreprises concernées vont interroger leurs partenaires sociaux, dans la journée, sur l'utilité de poursuivre les négociations engagées, depuis deux mois, sur les contreparties prévues par le Pacte de responsabilité.

FCD : La Fédération du Commerce et de la Distribution représente les entreprises du commerce à prédominance alimentaire. Ce secteur compte 750 000 emplois, 1 992 hypermarchés, 5 702 supermarchés, 4 605 maxidiscomptes et 17 000 magasins de proximité, soit environ 30 000 points de vente pour un volume d'affaires de 194,5 milliards d'euros. Elle intervient notamment dans les domaines de la sécurité alimentaire, le développement durable, les relations économiques (PME, industriels, filières agricoles), les relations avec les partenaires sociaux et sur les sujets liés à l'aménagement du territoire et d'urbanisme commercial.

www.fcd.asso.fr – www.fcd-leblog.fr

Contact : Fabienne Prouvost (FCD) - Tél : 01 44 43 99 01 - Fax : 01 47 20 53 53 – prouvost@fcd.eu